

## Conditions Générales de Vente de la société CGN :

### Préambule

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société C.G.N. commercialise les Produits auprès des Distributeurs qu'elle a sélectionnés.

### 1. Définitions

Les termes et expressions utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente avec une majuscule auront le sens suivant :

- « **C.G.N.** » désigne la société C.G.N. - CENTRE GROSSISTE NANTAIS, société par actions simplifiée, au capital de 1 200 000 euros, dont le siège social est situé boulevard Salvador Allende, Zone Atlantis, 44800 Saint Herblain, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 343 863 460, numéro de téléphone : 02.40.92.00.95, adresse email : [contact@cgnfrance.com](mailto:contact@cgnfrance.com).
- « **Compte Distributeur** » désigne le compte, tel que décrit à l'article 4 des présentes, créé par un Distributeur.
- « **Conditions Générales de Vente** » désigne les présentes conditions générales de vente applicables aux relations entre C.G.N. et le Distributeur.
- « **Conditions Particulières** » désigne les conditions particulières conclues entre C.G.N. et le Distributeur et ayant pour objet de compléter les présentes Conditions Générales de Vente, en précisant notamment la nature et la quantité des Produits fournis au Distributeur et leurs modalités de livraison. Les Conditions Particulières prennent la forme d'un bon de commande émis par le Distributeur, et accepté par C.G.N.
- « **Distributeurs** » désigne les Professionnels, sélectionnés par C.G.N., qui commercialisent les Produits proposés par C.G.N.
- « **Point de livraison** » désigne le point de livraison convenu entre C.G.N. et le Distributeur, tel que spécifié aux Conditions Particulières.
- « **Produits** » désigne les produits proposés à la vente aux Distributeurs, tels que ces produits sont décrits à l'article 3 des présentes. Le détail des Produits fournis par C.G.N. au Distributeur est précisé dans les Conditions Particulières.
- « **Professionnel** » désigne toute personne physique, représentant ou non une personne morale, agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle.
- « **Site Internet** » désigne le site internet hébergé à l'adresse internet suivante : [www.cgnfrance-pro.com](http://www.cgnfrance-pro.com).
- « **TVA** » désigne la taxe sur la valeur ajoutée française.

### 2. Acceptation des Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente déterminent les conditions contractuelles applicables aux relations entre C.G.N. et le Distributeur.

Le Distributeur est tenu de lire attentivement les Conditions Générales de Vente avant de recourir aux Produits proposés par C.G.N. Ces Conditions Générales de Vente contiennent des informations importantes sur les droits et obligations du Distributeur, ainsi que sur les limitations et exclusions de responsabilité de C.G.N.

En recourant aux Produits de C.G.N., le Distributeur confirme son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Distributeur, qui renonce, en particulier, à se prévaloir de tout autre document qui serait inopposable à C.G.N. Si le Distributeur n'accepte pas les Conditions Générales de Vente, il est prié de ne pas recourir aux Produits de C.G.N.

### 3. Produits

C.G.N. propose, à titre principal, des produits finis, des pièces détachées et des accessoires pour les véhicules deux-roues motorisés (motos, scooters, cyclomoteurs) et pour les vélos ainsi que des équipements pour les pilotes et les cyclistes.

Les Produits proposés par C.G.N. font l'objet d'une présentation et d'une description spécifique dans les Conditions Particulières.

Le Distributeur est invité à vérifier, avant d'effectuer une commande de Produits, que ceux-ci correspondent bien à ses besoins.

### 4. Modalités de distribution des Produits – Compte Distributeur

Afin d'assurer une distribution conforme aux exigences de qualité et de sécurité en faveur du client final, C.G.N. a mis en place un réseau de distribution sélective sur la base de critères objectifs.

Tout nouveau Distributeur devra donc effectuer, une demande d'ouverture d'un Compte Distributeur et, à cette fin, respecter les conditions cumulatives suivantes :

- (i) Etre immatriculé au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers ;
- (ii) Justifier d'une qualification professionnelle et/ou d'une expérience professionnelle en rapport avec la mécanique et la maintenance des cycles et cyclomoteurs, afin de pouvoir conseiller les acheteurs et assurer un service après-vente ;
- (iii) Disposer d'un « établissement recevant du public » (ERP) au sens de l'article R123-2 du Code de la construction et de l'habitation) comprenant un équipement suffisant et approprié permettant au Distributeur d'assurer la vente, le montage, la maintenance et un service après-vente des cycles, véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (véhicules de catégorie L) ;
- (iv) S'engager à ne pas modifier les Produits et à ne les monter ou les revendre que dans des conditions conformes à leur affectation et performance prévues, sans détournement d'usage, et conformément le cas échéant aux instructions du fabricant et aux obligations légales et réglementaires.

C.G.N. se réserve le droit de refuser toute demande d'ouverture d'un Compte Distributeur si les conditions susvisées ne sont pas remplies.

Le Distributeur dont la demande d'ouverture d'un Compte Distributeur a été acceptée par C.G.N. peut effectuer des commandes de Produits selon les modalités prévues à l'article 5.

En l'absence de commande par un Distributeur pendant une période de douze (12) mois consécutifs, son Compte Distributeur sera clôturé automatiquement. Le Distributeur devra alors faire une nouvelle demande d'ouverture de Compte Distributeur pour effectuer des commandes de Produits.

## 5. Commande

Toute commande de Produits est effectuée par le Distributeur est invité à remplir un bon de commande qui est automatiquement transmis à C.G.N. Une commande n'est valable qu'après acceptation expresse par C.G.N.

C.G.N. se réserve le droit d'accepter ou refuser toute demande de modification ultérieure d'une commande passée par un Distributeur et acceptée par C.G.N.

## 6. Conditions financières

### 6.1. Prix

Nos prix sont ceux figurant au catalogue. Cependant, en raison des variations constantes du cours des matières premières, du cours des changes et des tarifications de transport, nos prix sont donnés sans engagement et peuvent être modifiés sans avis préalable. Les prix facturés sont ceux en vigueur le jour de la livraison.

Les frais de port, le coût éventuel de l'assurance, ainsi que tout autre frais supplémentaire le cas échéant, sont également précisés dans les Conditions Particulières.

Les prix sont en euros, entendus hors taxes et hors TVA. La TVA applicable au jour de la commande par le Distributeur est ajoutée au prix des Produits. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des Produits.

### 6.2. Modalités de paiement

Sous réserve des stipulations figurant dans les Conditions Particulières, le prix des Produits est payé, par principe, selon les modalités décrites ci-après.

#### 6.2.1. Distributeurs en France métropolitaine

Le règlement de chaque commande a lieu avant l'expédition ou au plus tard au moment de la livraison, par contre-remboursement, pendant une durée minimum d'un an à compter de l'ouverture d'un Compte Distributeur ainsi que pour tout Distributeur dont le montant mensuel moyen de commande sur un an est inférieur à 299,00 euros hors taxes.

Dans tous les autres cas, le règlement a lieu par lettre de change relevé (LCR) soit à échéance 30 jours fin de mois le 25, soit, si l'échéance est postérieure, avec un escompte de 0,5% par mois du montant hors taxes dû par le Distributeur.

Nonobstant ce qui précède, C.G.N. se réserve le droit de demander le règlement intégral d'une commande avant son expédition notamment à tout Distributeur qui ne présenterait pas de garanties suffisantes.

#### 6.2.2. Distributeurs hors France métropolitaine

Le règlement de chaque commande a lieu avant l'expédition.

C.G.N. se réserve le droit d'exiger un engagement bancaire en garantie du paiement du prix par le Distributeur.

### 6.3. Réserve de propriété

Les Produits vendus au Distributeur restent la propriété exclusive de C.G.N. jusqu'au complet paiement par le Distributeur du prix total desdits Produits, en principal et en accessoire. Les paiements effectués par le Distributeur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par C.G.N. des sommes dues. Ne constitue pas un paiement au titre de cet article, la remise d'un titre créant une obligation de payer.

Nonobstant ce qui précède, les risques de perte et d'endommagement des Produits sont transférés au Distributeur à compter de leur remise au transporteur par C.G.N. En conséquence, le Distributeur est tenu de souscrire une assurance, à ses frais, pour le compte de C.G.N.

En cas de défaut de paiement à l'échéance par le Distributeur, C.G.N. pourra exercer son droit de reprise sur les Produits en possession du Distributeur. La restitution des Produits appartenant à C.G.N. se fera aux risques et périls du Distributeur. En cas de revente des Produits par le Distributeur, la revendication de C.G.N. pourra s'exercer sur le prix perçu par le Distributeur.

Le Distributeur s'engage à informer ses clients de l'existence de ladite clause de réserve de propriété et du droit de C.G.N. de revendiquer, si nécessaire, les Produits entre leurs mains.

### 6.4. Pénalités de retard

En cas de non-paiement à bonne date par le Distributeur de toute somme due à C.G.N., et en application du douzième alinéa de l'article L441-6 du Code de commerce, le montant des pénalités de retard sera fixé à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la défaillance du Distributeur.

En cas de retard de paiement, C.G.N. pourra immédiatement suspendre la fourniture des Produits au titre des commandes en cours, sans indemnité pour le Distributeur.

### 6.5. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

En application de l'article D 441-5 du Code de commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à quarante (40) euros.

Cette indemnité, distincte des pénalités de retard, est due de plein droit par le Distributeur défaillant, sans préjudice du droit pour C.G.N. de demander une indemnisation complémentaire dans le cas où celle-ci justifie de frais de recouvrement supérieurs à ce montant. Notamment, les frais bancaires générés par les LCR impayées seront à la charge du Distributeur défaillant.

### 6.6 Frais de logistique

Toutes les commandes dont le montant est inférieur ou égal à 76.00 € HT. (total H.T des produits sans frais de port, sans frais divers, sans escompte ...) seront majorées de 5.00 € HT pour frais de logistique.

## 7. Livraison

C.G.N. livre les Produits en France métropolitaine et dans les pays indiqués sur le Site Internet.

### 7.1. Modalités de livraison

C.G.N. n'assure aucune livraison pour toute commande d'un montant inférieur à 76,00 euros hors taxes et le Distributeur devra en prendre possession directement sur le site de C.G.N.

Dans tous les autres cas, les Produits sont livrés au Point de livraison spécifié dans les Conditions Particulières.

### 7.2. Frais de livraison

Les frais de transport et de livraison et sont spécifiés dans les Conditions Particulières.

Pour une livraison en France métropolitaine, les Produits sont livrés franco de port pour toute commande au moins égale à 299,00 euros hors taxes (hors produits finis). Par exception, pour toute commande passée entre le mardi 18 heures et le mercredi à minuit, le montant minimum permettant de bénéficier d'une livraison franco de port est de 190,00 euros hors taxes (hors produits finis)

Pour une livraison hors France métropolitaine (ex DOM TOM et Export), les frais de port, le coût éventuel de l'assurance, ainsi que tout autre frais supplémentaire lié à la livraison le cas échéant, sont à la charge exclusive du Distributeur. Notamment, les droits et taxes acquittés le cas échéant par C.G.N. dans le cadre d'une livraison hors France métropolitaine sont à la charge du Distributeur.

### **7.3. Délais de livraison**

Le délai de livraison des Produits est indiqué dans les Conditions Particulières. Il s'agit d'un délai moyen estimé selon les caractéristiques de la commande concernée et le Point de livraison convenu. Ce délai court à compter de l'acceptation par C.G.N. de la commande du Distributeur.

En cas de dépassement du délai communiqué au Distributeur, C.G.N. s'engage à en informer celui-ci dès que possible par tout moyen écrit.

Le non-respect du délai de livraison communiqué au Distributeur ne pourra justifier une annulation de la commande par le Distributeur et ne pourra engager la responsabilité de C.G.N.

### **7.4. Risques liés au transport – Assurances**

#### 7.4.1. Risques liés au transport

Les risques de perte et d'endommagement des Produits sont transférés au Distributeur à compter de leur remise au transporteur par C.G.N.

#### 7.4.2. Assurances

En toute hypothèse, les frais d'assurance sont à la charge du Distributeur.

#### 7.4.3. Contestation

Il appartient au Distributeur, ou au tiers désigné par lui, de vérifier l'état et le contenu des colis reçus en présence du transporteur.

En cas de dommages constatés sur les Produits, le Distributeur doit refuser le colis en indiquant « Refusé : Produit endommagé » sur le récépissé de livraison. Si le Distributeur accepte néanmoins le colis, il doit émettre, sur le récépissé de livraison, toutes les réserves nécessaires en indiquant les dommages constatés sur les Produits.

Tout colis accepté par le Distributeur sans réserve émise sur le récépissé de livraison du transporteur sera réputé avoir été livré en bon état et dans son intégralité, sans préjudice de la garantie visée à l'Article 9, dont bénéficie le Distributeur.

Toute contestation par le Distributeur relative à la conformité des Produits fournis par C.G.N. devra être notifiée à celle-ci à réception des Produits par le Distributeur, par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception.

### **8. Obligations et responsabilité du Distributeur**

Le Distributeur est chargé de définir avec précision ses besoins avant de recourir aux Produits proposés par C.G.N. C.G.N. ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise identification par le Distributeur de ses besoins ou de ses contraintes.

Le Distributeur s'engage à :

- (i) Ne pas modifier les Produits vendus par C.G.N. ;
- (ii) Ne monter ou revendre les Produits vendus par C.G.N. que dans des conditions conformes à leur affectation et performance prévues, sans détournement d'usage, et conformément le cas échéant aux instructions du fabricant et aux obligations légales et réglementaires ;
- (iii) Ne pas modifier, cacher ou altérer de quelque manière que ce soit les marques et logos apposés sur les Produits.

C.G.N. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout préjudice ou dommage résultant d'un manquement du Distributeur ou de ses préposés au titre de ce qui précède.

### **9. Garantie de C.G.N.**

C.G.N. garantit le Distributeur contre tout vice caché des Produits, dans les limites et conditions acceptées par les fabricants, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Distributeur et à l'exclusion des Produits ayant fait l'objet d'une utilisation.

Sont notamment considérés comme une négligence ou faute du Distributeur le non-respect de ses obligations prévues à l'article 8.

C.G.N. s'engage à ce titre au remplacement de la pièce défectueuse à l'exclusion de toute indemnisation ou reprise du Produit contre remboursement, et uniquement après acceptation de la garantie du fabricant.

### **10. Retour de marchandises**

En toute hypothèse, tout retour de Produit nécessite l'accord préalable de C.G.N. Aucun échange de Produit ne sera accepté, sauf erreur de la part de C.G.N. Tout colis devra être retourné en port payé. Les retours de pièces ou Produits non conformes à la commande doivent être accompagnés du numéro et de la date de la facture dans un délai maximum de douze (12) mois et dans leur emballage d'origine. Si l'erreur incombe à C.G.N., les frais de port seront remboursés. Tout retour de Produit dû à une erreur de commande imputable au Distributeur fera l'objet d'un avoir correspondant auquel sera appliqué un abattement de 20%.

### **11. Responsabilité de C.G.N.**

#### **11.1. Responsabilité**

La responsabilité de C.G.N. ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée de cette dernière et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, incluant notamment les dommages aux biens du Distributeur, pertes de bénéfices, trouble commercial, demande ou réclamation de tiers.

En toute hypothèse, la responsabilité de C.G.N. est limitée au montant total HT payé par le Distributeur au titre des Produits considérés.

#### **11.2. Exclusion de responsabilité**

La responsabilité de C.G.N. est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Distributeur ou un tiers, notamment les clients du Distributeur, résultant des circonstances visées à l'Article 8, que celles-ci soient le fait du Distributeur ou de tiers.

La responsabilité de C.G.N. ne pourra également en aucun cas être engagée au titre des informations, recommandations ou conseils fournis par le Distributeur à ses clients.

### **11.3. Besoins du Distributeur**

C.G.N. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des manquements du Distributeur dans la détermination de ses besoins.

### **12. Propriété intellectuelle - Propriété des résultats**

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux Produits, incluant notamment les marques, dessins, plans, modèles et brevets, sont la propriété exclusive de C.G.N. ou de ses partenaires. Aucune licence d'utilisation n'est consentie au Distributeur au titre des présentes Conditions Générales de Vente.

### **13. Dispositions générales**

#### **13.1. Non validité partielle**

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter.

#### **13.2. Modification des Conditions Générales de Vente**

C.G.N. se réserve la faculté de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment. Par conséquent, les Conditions Générales de Vente applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Distributeur de Produits.

#### **13.3. Force majeure**

Les parties ne pourront être tenues responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La responsabilité de C.G.N. ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations, qui est due soit au fait d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

#### **13.4. Référencement**

Le Distributeur accepte que C.G.N. puisse faire figurer les informations relatives à son identification (notamment son nom ou sa dénomination sociale et son adresse) sur son Site Internet ou sur tout document établi aux fins de référencement des Distributeurs proposant des Produits acquis auprès de C.G.N.

#### **13.5. Informatique et libertés**

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, C.G.N. met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des commandes des Produits et le référencement des Distributeurs. Les informations qui sont demandées aux Distributeurs sont nécessaires à ces finalités.

#### **13.6. Droit applicable - Juridiction**

Les Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou la résiliation des présentes susceptible d'intervenir entre elles.

A défaut de règlement amiable dans le délai de trente (30) jours à compter de sa survenance, le litige sera de la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort du lieu du siège social de C.G.N.

#### **13.7. Fin de vie des produits**

CGN est responsable de la fin de vie de ses produits et, à ce titre, remplit son obligation d'adhérer à un éco-organisme concernant la responsabilité élargie du producteur ou metteur sur le marché. Les filières sont :

- Filière des articles de sports et loisirs (ECOLOGIC (n° d'adhérent : FR024751\_13UUVZ)
- Filière des piles et batteries (COREPILE) (n° d'adhérent : V 0016)
- Filière des pneumatiques scooter et motos ALIAPUR (n° d'adhérent : C 7465)